

**DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

<b>OBJET</b>  : Vote du budget primitif 2025 : budget « Principal »	Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, 13 mars 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>  Représentant le Conseil Municipal : M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON Mme Céline CABAL - M. Lucas JAULENT Représentant des hébergements touristiques : M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Thierry LETARD Représentant des professionnels de la glisse : Mme Stéphanie GARDALIS - M. BRIGASCO Représentant des agences immobilières : M. Thomas BILLARD Représentant des activités liées au port de plaisance : Mme Patricia MAHE  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>Convocation en date du : 05/03/2025</b>	<b>Absents excusés :</b>  Représentant le Conseil Municipal : M. Michel PY - M Edouard PICAREL Mme Monique CHING - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT Mme Caroline BARBEAU TABOULET - Mme Hamel LAHCINI M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Sjoerd BIJKERK Représentant des restaurateurs Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT Représentant des agences immobilières : M. Adrien BEAUX Représentant des activités liées au port de plaisance : M. Baptiste BEAUX.  Formant la majorité des membres en exercice.
	<i>Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.</i>
	<p style="text-align: right;"><b>REÇU EN PREFECTURE</b> le 18/03/2025 Application agréée E-legalite.com</p>

Madame la Vice-Présidente présente au Comité Directeur le budget primitif du budget « Principal » 2025 de l'Office de Tourisme. Il est proposé d'approuver le budget comme suit :

EXPLOITATION	
Dépenses	Recettes
760 815,13	760 815,13

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
18 931.18	18 931.18

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur **à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.**

Ont signé, au registre, les membres présents pour extrait conforme.

A Leucate, le 13 mars 2025



Céline CABAL,  
Vice-Présidente

**Voies et recours :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-011-413721952-20250313-2025\_15\_1-B